



La ville de Meyrin – dont le personnel s'élève à 825 membres - se distingue par son dynamisme, sa multiculturalité et la richesse de son tissu associatif et économique. Véritable centre urbain, Meyrin allie durabilité et qualité de vie. La Ville a une population de près de 27'000 personnes et offre plus de 30'500 emplois. Elle recherche, pour son service de la sécurité municipale, plusieurs :

Patrouilleuses ou patrouilleurs scolaires (13h par semaine)

Votre mission :

Assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, à l'entrée et à la sortie des classes, qui traversent sur des passages piétons ou cheminent dans des zones 20-30km/h.

Vos activités principales :

- veiller à la sécurité des élèves aux heures d'entrée et de sortie des classes, à un emplacement déterminé ;
- observer le bon comportement des écolières et des écoliers lors de leur passage sur la chaussée, les protéger des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la route ;
- contribuer à l'éducation routière des écolières et des écoliers, en les accompagnant et en les habituant à mettre en pratique les règles de circulation piétonne.

Votre profil :

- avoir un bon niveau de français permettant de s'exprimer tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- faire preuve de ponctualité et respecter les horaires ;
- respecter les consignes et faire preuve de respect envers les personnes ;
- être apte à travailler à l'extérieur et par n'importe quel temps.

Notre offre :

- une rémunération en classe A selon la [grille des traitements](#) de la Ville ;
- les prestations sociales d'un service public ;
- la richesse d'une commune qui accueille 142 nationalités différentes.

Entrée en fonction : à convenir

Ce poste vous intéresse :

Nous attendons votre dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, copies des diplômes et des certificats de travail) sur www.meyrin.ch/emploi d'ici au **dimanche 4 janvier 2026** compris.

Nous privilégions les dossiers électroniques afin de respecter l'environnement et dans l'optique d'assurer un traitement efficace des candidatures. Sauf demande expresse, les dossiers reçus seront détruits.